

La Feuille du Bois

Journal municipal d'informations - Mai 2010 - n°62

www.la-ville-du-bois.fr



Le budget 2010



Ville jumelée
avec Tirschenrouth



Édito

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Vos élus viennent d'adopter le budget prévisionnel 2010. Nos principales recettes sont composées, comme vous le savez, du produit de notre imposition locale et du reversement de notre part de la taxe professionnelle perçue par notre communauté d'agglomération Europ'Essonne. Nous avons décidé, **une fois de plus, et ceci depuis 1996, de ne pas augmenter les taux d'imposition** s'appliquant à la taxe d'habitation, au foncier bâti et au foncier non bâti, qui seuls restent de notre compétence. L'imposition reste élevée, mais l'argent collecté est rigoureusement utilisé. Vous pouvez en juger à la lecture des ratios que vous trouverez dans cette édition consacrée au budget et qui permettent de nous comparer aux autres villes voisines. Les frais de fonctionnement des services publics sont maîtrisés et inévitables, à défaut de réduire lesdits services. Ceux-ci correspondent aux besoins

de notre population et concernent, entre autres, les différents moyens permettant d'accueillir nos enfants en favorisant leur épanouissement et leur éducation, d'aider les associations, de maintenir une activité et une éducation culturelle de qualité ainsi qu'un cadre de vie agréable, d'aider nos concitoyens qui sont dans le besoin ou qui sont mal logés... Quelles autres structures seraient à même de gérer ces problèmes de proximité ?

Le budget traduit les orientations de l'équipe municipale et exprime notre volonté d'aider nos concitoyens, dont les jeunes familles, à se fixer sur notre commune. Nous allons ainsi proposer d'aider 12 d'entre elles à acquérir leur logement principal. Ceci est rendu possible par le dispositif intitulé "Pass Foncier", en coopération avec un constructeur local et le Crédit Foncier de France. Cette opération sociale s'adresse prioritairement aux jeunes couples de la commune ou travaillant sur la commune.

Enfin, nous allons poursuivre le développement de nos équipements, afin de répondre mieux

aux besoins présents et futurs. C'est ainsi qu'un certain nombre de travaux importants et d'études concernant la voirie et les bâtiments publics seront réalisés ou démarrés cette année. La modification de la composition de la Taxe Professionnelle, dont l'évolution sera perceptible dès l'année prochaine, la renégociation du pacte financier de la communauté d'agglomération, sont des éléments qui incitent à la modération, sachant que nous devons conserver une certaine marge de manœuvre pour réaliser, dans le secteur des Bartellotes, l'école et la salle polyvalente attendues. Le contrat régional et départemental en cours de préparation financera environ 25 % du coût de ces opérations, estimé à environ 6 millions d'euros. Le reste sera en grande partie à notre charge, sachant que nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'imposition. J'espère que vous trouverez dans ce dossier spécial consacré au budget, les réponses ou les éclaircissements attendus. Si nécessaire, nous sommes à votre écoute pour vous les donner. Bien cordialement.

Votre maire, Jean Pierre Meur

Sommaire

Retour en images	Page 3
"Ce qui s'est passé à la Ville du Bois"	
Dossier	Page 8
Le budget 2010	
Décisions du Conseil municipal	Page 13
Europ'Essonne	Page 16
Urbanisme & Travaux	Page 17
Petite enfance	Page 20
Social	Page 21
Éducatif	Page 22
Environnement & Cadre de vie	Page 23
Jeunesse	Page 26
Prévention & Sécurité	Page 26
Culturel	Page 27
Associations	Page 29
Vie locale	Page 30
Informations générales	Page 31
Rendez vous	Page 31
Fil de la vie	Page 32

Mairie

Tél. : 01 64 49 59 49

Service communication

Tél. : 01 64 49 55 38 - Fax : 01 64 49 59 39

Mail : communication.vdb@wanadoo.fr

Site : www.la-ville-du-bois.fr

La Feuille du Bois

Journal municipal d'informations trimestriel

Tirage : 3 100 exemplaires

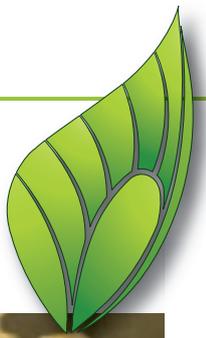
Directeur de publication : Jean-Pierre Meur

Co-Directrice : Régine Donneger

Rédacteur en chef : José Vinales

Rédactrice : Sylvie Macquet

Conception/Impression : Rouget Communication



Le repas des aînés



Le lendemain des vœux du Maire, fin janvier, 300 personnes de plus de 60 ans se retrouvent à l'Escale, pour marquer le début d'année.

Semaine "bio" à la cantine



Les enfants déjeunant au restaurant scolaire découvrent le "bio" dans leurs assiettes, du 18 au 22 janvier.

Du Gospel à La Ville du Bois



La prestation du New Gospel Family est vivement appréciée ce 14 février, jour de la Saint-Valentin !

On a parlé d'Ambroise Paré



Pour fêter le 5^e centenaire de la naissance d'Ambroise Paré, la ville organise une exposition ouverte à tous, une conférence pour les adultes et des actions auprès des scolaires.



La saison des carnivals



Le 12 mars, après le jeté de confettis et le défilé, rendez-vous est donné aux tout-petits place Beaulieu pour le spectacle de la Ferme de Tilligolo. Enfants, parents, professionnelles de la petite enfance et animaux sont venus nombreux !



Le lendemain, défilé déguisé dans les rues de la ville avec jugement de Bineau et bûcher.



A l'école Marie Curie, en mars, on fête aussi le carnaval !

Remise de médailles du travail



Photo souvenir à l'occasion de la remise des médailles du travail par le Maire, Jean-Pierre Meur, aux travailleurs méritants de la ville, en présence des élus.

Métier ? Illustrateur



Quand le 8 mars, Jean-Charles Sarrazin, illustrateur, vient à la bibliothèque à la rencontre des scolaires accompagnés de M^{mes} Blanchet et Dussautois, ce n'est pas seulement pour expliquer son métier, c'est aussi pour recevoir de jolies créations réalisées par les enfants de l'école Marie Curie.

Passation de pouvoir chez

les pompiers



En février, le nouveau responsable de la caserne des pompiers de Montlhéry, le lieutenant Boivinet, prend ses fonctions, en présence du député Guy Malherbe (à droite), et du conseiller général François Pelletant (à gauche). A cette occasion, des médailles sont remises aux pompiers méritants.

Cérémonie du souvenir



Célébration de la proclamation du cessez-le-feu du 19 Mars 1962 en Algérie. Jean-Pierre Meur s'adresse aux Urbisylvains. A gauche, Jean Horvath, président de la FNACA.

Rencontre de la parentalité



Le 23 mars, le service Petite enfance propose une rencontre parentalité sur le thème : "Jouer... des expériences pour grandir !".



Après le ramassage des œufs, le 2 avril, les 60 enfants, les parents et les professionnelles des structures petite enfance procèdent à la redistribution.



Les rencontres du jazz

Les rencontres du jazz de mars remportent d'année en année de plus en plus de succès ! Cette année n'a pas dérogé à la règle : les groupes étaient de grande qualité.

La ville remercie ses sponsors (TPU, TPE, SCREG, Lyonnaise des Eaux, Urbaine de Travaux, SPIE, pharmacie Pichereau, galerie marchande de La Ville du Bois, Zeff, Conseil général de l'Essonne, Europ'Essonne) et ses partenaires (Cadets, atelier Regard). Photos : JP Bessières.



Patrice Caratini Ensemble



Woodtown Big Band



Jazzabaya



Made in Groove & Alexandra Varakine



Blue Set



Woodtown Combo



Pour clôturer la manifestation, des rencontres chorégraphiques avec, notamment, l'association "Danse et Gym du Bois". Photo : J Vasseur.



Concours ouvert aux instrumentistes à vent.

Les p'tits en fête



La première édition de la fête de la petite enfance, avec sa brocante de puériculture, propose de nombreux ateliers aux petits et à leurs parents. Ici, la peinture et le portage de l'enfant en écharpe... (lire le bilan de la journée en page 20).

La brocante de printemps



Le 11 avril, sous un soleil encore un peu frais, plusieurs rues de la commune sont investies par les chineurs et les promeneurs. Il y a foule à la brocante organisée par le Syndicat d'Initiative.

Le budget de la commune



L'élaboration du budget est une étape importante dans la vie d'une commune qui définit, à cette occasion, sa stratégie financière et sa politique d'investissement. Le budget a été voté lors du conseil municipal du 30 mars 2010. Des choix ont été opérés, permettant de poursuivre les actions engagées tout en assurant une gestion rigoureuse.

Le budget de fonctionnement s'élève cette année à plus de 9 millions d'euros et celui de l'investissement à près de 7 millions d'euros.

Une petite ville pleine de projets

Avec ses 6 886 habitants, La Ville du Bois pourrait se contenter de faire vivre ses écoles et de remplacer de-ci de-là quelques revêtements de voirie. Grâce à la volonté de son équipe municipale et au dévouement de son personnel, **elle réalise beaucoup d'équipements, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement** (lire les tableaux sur les dépenses d'équipement et de fonctionnement).

Les équipements à la disposition de la population

En 2010, un nouvel équipement a vu le jour : l'accueil de

loisirs du centre ville. Il s'ajoute aux nombreuses autres structures mises à la disposition des Urbisylvains : l'école de musique et de danse, la crèche, l'Escale, le petite gymnase, le restaurant scolaire, la bibliothèque...

Dans les prochaines années, une nouvelle école, un nouvel équipement sportif et de nouveaux logements verront le jour. Ils seront implantés dans le quartier des Bartellotes. Des études sont en cours pour réaliser d'autres projets adaptés à la population.

Les dépenses d'équipement par habitant

Elles concernent les acquisitions foncières, les travaux de voirie et d'assainissement, les acquisitions en véhicules, mobilier, matériel divers.

Ville	2008	2009
Ballainvilliers	323 €	
Champlan	227 €	
Chilly-Mazarin	169 €	
Epinay-sur-Orge	201 €	
La Ville du Bois	371 €	580 €
Longjumeau	152 €	
Massy	501 €	
Morangis	159 €	
Saulx-les-Chartreux	210 €	
Villebon-sur-Yvette	788 €	

Les services rendus aux Urbisylvains

A La Ville du Bois, les habitants bénéficient de nombreux services publics. Le coût de ces services n'est imputé aux utilisateurs que partiellement, la ville prenant en charge la différence, plus ou moins importante selon les services.

- **Services rendus aux enfants et aux jeunes :** accueils de loisirs (1), séjours enfance et jeunesse, service jeunesse, classes transplantées, restauration scolaire (en 2009, 600 repas par jour en moyenne ont été distribués), structures petite enfance (2).
- **Services rendus dans les domaines de la culture et du sport :** bibliothèque (3), école de musique et de danse (4), nombreuses manifestations pour adultes et enfants.
- **Services rendus dans le domaine social :** emploi, portage des repas, repas pour les aînés...



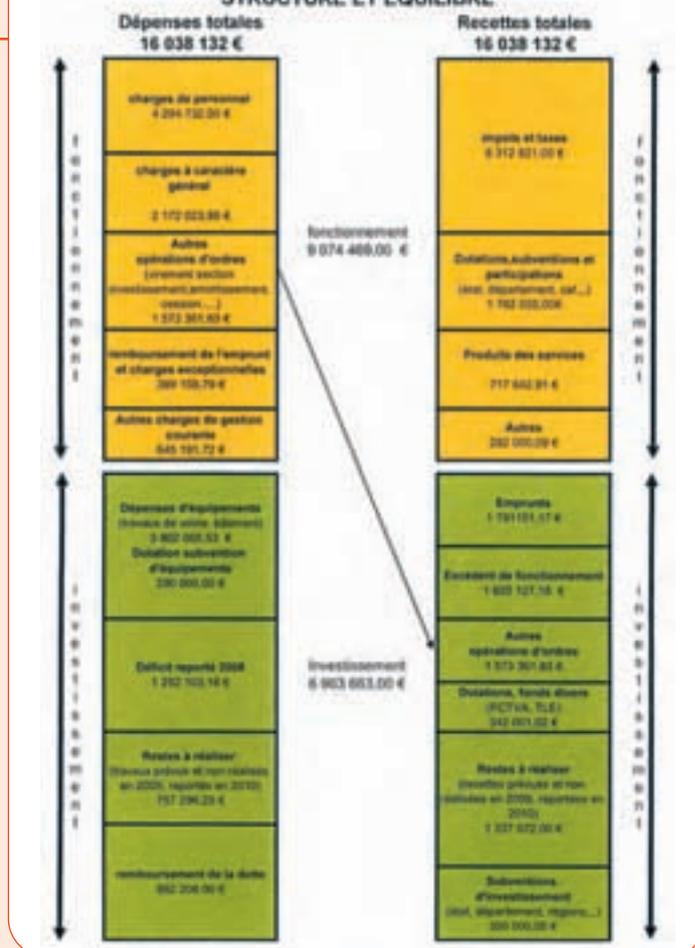
- (1) En comparant avec les 10 communes de l'agglomération, La Ville du Bois se situe au 5^e rang quant au coût d'une journée d'accueil de loisirs pour les familles. Sur la base du quotient familial, prix le plus bas pour les familles : de 2 € (Longjumeau) à 5,74 € (Morangis), 3,25 € pour La Ville du Bois. Prix le plus élevé : de 11,61 € (Villebon) à 22,10 € (Massy), 17,38 € pour La Ville du Bois.

à Coût en euros des accueils de loisirs (Ferme de la Croix Saint Jacques et Renondaines) :

	2007	2008	2009
Dépenses accueils de loisirs (élémentaires et maternels)	700 036	717 416	721 572
Reste à la charge de la commune après déduction des participations familiales et subvention	475 102	467 449	460 204

- (2) Le coût de la structure multi-accueil en 2009 s'élève à 275 741,08 €, toutes charges incluses y compris les frais de personnel. Après déduction des participations familiales, des subventions du Conseil général et de la Caf, il reste à la charge de la commune 71 729,08 €.

LE BUDGET 2010 DE LA COMMUNE STRUCTURE ET EQUILIBRE



- (3) Le coût de fonctionnement de la bibliothèque représente pour 2009 un montant de 197 633,68 €, charges de personnel incluses après déduction de la subvention perçue par le Conseil général et la participation des familles. Il reste 190 895 € à la charge de la collectivité.
- (4) Le coût de fonctionnement de l'école de musique et de danse, charges de personnel comprises, représente en 2009, 336 649,54 €. Après déduction de la subvention du Conseil général et des participations familiales, il reste net à la charge de la collectivité 239 913,54 €. 163 heures d'enseignement sont dispensées par semaine sur la période scolaire. Compte tenu du nombre d'heures enseignées sur l'année, le coût horaire à la charge de la collectivité se monte à 42 €.

Les dépenses de fonctionnement par habitant

Elles concernent principalement les services rendus à la population.

Ville	2008	2009
Ballainvilliers	1373 €	
Champlan	1659 €	
Chilly-Mazarin	1523 €	
Epinay-sur-Orge	1038 €	
La Ville du Bois	1035 €	1058 €
Longjumeau	1330 €	
Massy	1878 €	
Morangis	1491 €	
Saulx-les-Chartreux	1285 €	
Villebon-sur-Yvette	2202 €	



La ville agit pour la construction de logements sociaux

La ville souhaite développer l'offre de logements sociaux. En 2010, elle versera à la société HLM Logirep une subvention de 120 000 € pour la construction, voie des Postes, de 26 logements sociaux.



Par ailleurs, elle participe financièrement (50 000 €) au "Pass Foncier" destiné en priorité aux familles urbisylvaines réalisant leur première acquisition immobilière, dans le cadre de l'opération de construction de 12 logements "Résidence Plessis" (rue du Grand Noyer). Dans le cadre du dispositif "Pass Foncier", les familles, sous conditions de ressources, bénéficient d'un prêt à taux zéro majoré et d'une TVA réduite à 5,5 %.

Une gestion efficace

La ville peut s'enorgueillir de gérer ses projets avec efficacité. A tout moment, pour bon nombre d'opérations, elle requiert des subventions auprès d'organismes publics tels que le Conseil régional ou le Conseil général, afin d'atténuer sa dette mais aussi d'assurer la maîtrise de la fiscalité locale. Chaque subvention impliquant le montage de dossiers lourds, c'est un travail considérable qu'elle doit mener de front avec tous les projets.

Ainsi, en 2009, la ville a reçu plusieurs subventions : 420 000 € dans le cadre du contrat quinquennal départemental signé avec le Conseil général pour la construction de l'accueil de loisirs du centre ville et la réhabilitation de la Halle de la Croix Saint Jacques, 79 000 € pour les actions com-

En 2010, la ville poursuit son renouveau

Aménagement des "Bartellotes"

Etude pour la construction de logements, d'une école, d'un équipement sportif

Montant : 300 000 €

Aquisition du foncier (8 158 m²) pour la construction de l'école et de l'équipement sportif

Création et développement des structures et des services

- **Halle Croix Saint Jacques** : construction d'une salle "multifonctions" (accueil de loisirs, école de musique et de danse, location aux Urbisylvains)

Montant : 655 000 €

- **Extensions de l'Escale** : construction de salles de rangement.

Montant : 359 000 €

- **Social** : achat d'un véhicule frigorifique pour le partage des repas

Montant : 26 000 €

- **Police** : vidéo-protection, véhicule

Montant : 23 000 €

- **Communication** : refonte du site internet

Montant : 25 000 €

Rénovation des équipements de la ville

- **Petit gymnase** : réhabilitation partielle (toiture, isolation)

Montant : 43 000 €

- **Bibliothèque** : stores, garde corps escalier, régulation chauffage

Montant : 14 800 €

- **Mairie** : réaménagement des bureaux

Montant : 34 800 €

- **Marie Curie** (châssis, fenêtres des classes, raccordement chauffage), **Ambroise Paré** (sanitaires, portillon, interphone), **Renondaines** (fenêtres), **RASED** (fenêtres et volets)

Montant : 160 670 €

- **Restaurant scolaire** : vestiaire, portail d'entrée, véhicule frigorifique

Montant : 82 000 €

- **Social**

Rénovation (1^{ère} phase) des locaux du Centre Communal d'Action Sociale

Montant : 70 000 €



Travaux de voirie

- **CR9**
Aménagement sécuritaire de la voie et création d'une piste cyclable
Montant : 40 000 €
- **Chemin de Lunézy**
Assainissement et voirie, "zone 30", trottoirs et piste cyclable
Montant : 187 209,89 €
- **Rue du Ruisseau Blanc**
Aménagement de trottoirs
Montant : 25 000 €
- **Rue des Joncs Marins**
Aménagement de l'impasse au 139 rue des Joncs Marins
Montant : 61 000 €
- **Chemin du Plateau**
Drainage d'eaux pluviales, revêtement et éclairage public
Montant : 248 435 €
- **Rue des Cailleboudes**
Réfection de l'enrobé sur une partie de la rue
Montant : 15 000 €
- **Rue de Gaillard**
Réaménagement avec création d'une "zone 30"
Montant : 620 000 €
- **Rue des Maraîchers**
Remplacement des lanternes
Montant : 6 000 €

Le budget prévoit également 190 000 € pour effectuer les travaux de voirie courants et 100 000 € pour entretenir l'éclairage public.



Bibliothèque



Ecole Marie Curie



Chemin de Lunézy



Chemin du Plateau



municipales en direction de l'enfance, d'autres par la CAF et le Conseil général pour la gestion des structures petite enfance, pour certaines manifestations culturelles (photo) et sportives, pour la bibliothèque etc.

En fin d'année, dans le cadre du contrat régional départemental, la commune a déposé une demande de subvention de 1 600 000 € pour financer la construction de l'école et de l'équipement sportif des "Bartellotes".

Une fiscalité locale maîtrisée

Entre 1995 et 2001, les taux de la fiscalité locale ont diminué de 10,5 %. Depuis 2002, ils restent stables.

En 2009, comme en 2008, ils s'élèvent à :

- taxe d'habitation : 16,83 %

La taxe d'habitation est due par tout occupant d'un logement au 1^{er} janvier, qu'il soit propriétaire ou locataire.

- taxe foncière sur le bâti : 23,37 %
- taxe foncière sur le non bâti : 95,16 %

Les taxes foncières sur le bâti (construction) ou sur le non bâti (terrain, bois...) sont dues par le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.



Situation financière des communes du secteur (2008, en euros)

Ville	Population	Dépenses de fonctionnement par habitant	Endettement par habitant	Frais de personnel
La Ville du Bois	6 886	1 035	1 288	578
<i>Communes de la communauté d'agglomération Europ'Essone</i>				
Ballainvilliers	3 608	1 373	1 439	739
Champlan	2 458	1 659	639	847
Chilly-Mazarin	18 766	1 523	1 087	890
Epinay-sur-Orge	10 234	1 038	1 170	452
Longjumeau	21 177	1 330	1 133	681
Massy	40 612	1 878	1 426	928
Morangis	11 565	1 491	2 263	680
Saulx-les-Chartreux	4 938	1 285	804	672
Villebon-sur-Yvette	9 756	2 202	3 268	1 226
<i>Communes environnantes</i>				
Linaz	6 373	1 856	2 120	639
Monthéry	6 731	1 094	1 277	552
Nozay	4 780	1 492	1 273	703

Situation financière de La Ville du Bois en 2009 (en euros)

La Ville du Bois	6 886	1 080	1 313	610
-------------------------	--------------	--------------	--------------	------------



Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un affichage officiel en mairie et sur les panneaux du mobilier urbain. Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la ville www.la-ville-du-bois.fr (rubrique Marchés publics / Délibérations).

Séance du 26 janvier 2010

Intercommunalité

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges d'Europ'Essonne

Approbation des termes du rapport du 12 novembre 2009 relatif à l'évaluation des transferts de la pépinière APIS Développement, des ZAE et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, tel que proposé par le CLECT d'Europ'Essonne.

Rapport d'activités du SIRM

Présentation du rapport d'activités 2008 par William Gautherin, président du Syndicat Intercommunal de la Région de Monthéry, relatif à :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- la gestion des équipements sportifs et notamment la piscine "Christine Caron" située à Monthéry ;
- la gestion de la ZAC des Gravieres ;
- la gestion du service public EDF-GDF.

Réactualisation de la taxe pour participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées (SIAHVV)

Le conseil municipal fixe les tarifs 2010 de la taxe pour la participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées.

Travaux, urbanisme, environnement

Acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 8 158 m²

Dans l'objectif de construire une école et un équipement sportif, autorisation faite au Maire de signer tout document relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section H n° 1579 d'une superficie de 8 158 m² située au lieu dit "Les Bartellotes" au prix de 55 € le m², soit un montant de 448 690 €.

Acquisition d'une parcelle boisée d'une superficie de 1 555 m²

Autorisation faite au Maire :

- de signer tout document relatif à l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée section E 236 d'une superficie de 1 555 m² située au lieu dit "Le Gros Chêne" pour un montant de 5 442,50 € ;
- de solliciter auprès du Conseil général et du Conseil régional une subvention pour l'acquisition de cette parcelle boisée classée "Espace Naturel Sensible".

Vente d'une propriété communale au 22 Vieux Chemin de Monthéry

Autorisation faite au Maire de signer l'acte notarié devant intervenir dans

la vente du pavillon situé au 22 Vieux Chemin de Monthéry, cadastré AH n° 160, pour un montant de 242 000 € (frais d'agence inclus).

Affaires générales

Attribution d'une subvention exceptionnelle à Haïti suite au séisme



Décision du conseil municipal de verser à une association ayant la vocation de gérer les fonds à destination d'Haïti, une aide exceptionnelle de 1 € par habitant, soit environ 7 000 €.

Convention de mise à disposition des plateaux techniques de la ville aux formations IDEMU

Autorisation faite au Maire de signer avec IDEMU la convention de mise à disposition de plateaux techniques situés sur La Ville du Bois, dans l'objectif de mettre en place des actions de formation pratiques aux métiers d'entretien et de gestion de l'environnement.

Séance du 10 mars 2010

Finances

Débat sur les orientations budgétaires 2010 "Commune et assainissement"

Lire le dossier en pages 8 à 12.

Revalorisation de l'indemnité versée à l'avocat assurant des permanences juridiques

Décision de maintenir les consultations juridiques gratuites à destination de la population et de fixer l'in-

demnité mensuelle forfaitaire pour frais de déplacement de Maître Labernède à 380 €, à compter du 1^{er} avril 2010.



Demande d'une subvention pour l'acquisition d'un véhicule isotherme et frigorifique

Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil régional et du Conseil général pour l'acquisition d'un véhicule isotherme et frigorifique devant servir au portage de repas le week-end.

Demande de subvention pour les 7^{es} rencontres du jazz

Autorisation faite au Maire de solliciter auprès du Conseil général et de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, des subventions pour le cofinancement des 7^{es} rencontres du jazz du 26 au 28 mars 2010.

Enfance, jeunesse

Organisation d'un séjour 6-10 ans

Décision d'organiser un séjour "printemps" pour les 6-10 ans à Cerniebaud (Jura) du 17 au 24 avril 2010. Coût par enfant : 330 €.

Organisation de classes transplantées par l'école Ambroise Paré

Décision d'organiser 3 classes transplantées :

- à Premanon (Jura), du 12 au 16 avril 2010, pour 54 enfants de CE2 (coût par enfant : 183 €) ;
- à Chambéret (Corrèze), du 4 au 7 mai 2010, pour 55 enfants de CM2 (coût par enfant : 150 €) ;
- à Paris, Provins, Vaux-le-Vicomte (région parisienne), les 31 mai, 1^{er} et 3 juin 2010, pour 83 élèves de CM1 (coût par enfant : 55 €).

Intercommunalité

Convention entre la ville et Europ'Essonne relative au portage de repas à domicile

Autorisation faite au Maire de signer la convention entre la communauté d'agglomération Europ'Essonne et la commune de La Ville du Bois ayant pour objet la mise en œuvre, à partir du 1^{er} avril 2010, d'un service de portage de repas à domicile les samedis, dimanches et jours fériés, pour les personnes âgées, handicapées ou momentanément empêchées.

Participation du SIVOA pour le raccordement à l'égout

Le conseil municipal fixe les tarifs 2010 pour la participation au raccordement aux réseaux d'eaux usées.

Convention pour des prestations de conseils et d'assistance juridique

Le conseil municipal accepte de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de prestations juridiques. Il autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre La Ville du Bois et Europ'Essonne.

Affaires générales

Constitution de la liste provisoire des jurés d'assises 2010-2011

Désignation après tirage au sort de la liste des jurés d'assises pour 2010-2011.

Décisions du Maire en application de l'article L2122-23 du code géné-

ral des collectivités territoriales

Décision du Maire de confier :

- les travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale à SCREG, pour un montant compris entre 60 000 € HT et 240 000 € HT ;
- l'animation du carnaval de Bineau à la Compagnie Miro ("défilé labatouk 5") pour un coût de 600 €, à la Compagnie Art Top (échassiers) pour un coût de 790 € et à la compagnie du Chemin (spectacle) pour un coût de 1 000 € ;
- le spectacle "un vilain petit canard" au théâtre des bonnes langues, pour un coût de 1 100 € TTC ;
- le renouvellement du contrat d'hébergement du site internet à Inexine, pour un montant annuel de 2 443,14 € ;
- la prestation "Caratini" à l'association Jazz Ensemble, pour un coût de 7 385 €.

Du changement au conseil

Eliane Ciret, conseillère municipale, siège désormais au conseil municipal. Sa nomination fait suite au départ, le 30 mars dernier, d'Hélène Jacquet, maire-adjointe chargée de la Jeunesse. La municipalité remercie Madame Jacquet pour ses bons et loyaux services depuis les dernières élections municipales de 2008. Jean-Pierre Meur précise que la composition des commissions et les attributions de chacun seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

Résultats des élections régionales

Le 21 mars dernier, les Français ont élu leurs conseillers régionaux, en place jusqu'en 2014. Résultats des votes, bureau par bureau :

	Mairie		Marie Curie		Renondaines		Total La Ville du Bois	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Inscrits	1299		1384		1546		4229	
Votants	552	42.49 %	598	43.21 %	734	47.48 %	1884	44.55 %
Blancs/Nuls	22	3.99 %	37	6.19 %	41	5.59 %	100	5.31 %
Exprimés	530	40.80 %	561	40.53 %	693	44.83 %	1784	42.18 %
Abstentions	747	57.51 %	786	56.79 %	812	52.52 %	2345	55.45 %
1 - Valérie Péresse	279	52,64 %	245	43,67 %	308	44,44 %	832	46,64 %
2 - Jean-Paul Huchon	251	47,36 %	316	56,33 %	385	55,56 %	952	53,36 %

Séance du 30 mars 2010

Affaires financières

Adoption et affectation des résultats des comptes administratifs 2009 "commune/assainissement"

Commune

Résultat 2009 constaté au compte administratif :

- section de fonctionnement, excédent de clôture : 1 620 127,18 €, affecté en recettes d'investissement ;
- section d'investissement, déficit de clôture : 1 252 103,18 €, affecté en dépenses d'investissement.

Assainissement

Résultat 2009 constaté au compte administratif :

- section d'exploitation, déficit de clôture : 23 566,16 €, affecté en dépenses d'exploitation ;
- section d'investissement, déficit de clôture : 198 369,52 €, affecté en dépenses d'investissement.

Adoption des comptes de gestion 2009 "commune/assainissement"

Adoption des comptes de gestion 2009 commune et assainissement.

Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Le conseil municipal maintient les taux des impôts directs locaux pour 2010 à :

- taxe d'habitation : 16,83 %,
- taxe foncier bâti : 23,37 %,
- taxe foncier non bâti : 95,16 %.

Adoption du budget primitif 2010 "commune/assainissement"

Adoption des budgets commune et assainissement (voir pages 8 à 12).

Demandes de subvention

- Décision de solliciter auprès du Conseil régional une subvention à hauteur de 40 % du montant des dépenses pour la refonte du site internet.
- Décision de solliciter auprès du Conseil général une subvention de 2 900 € pour la fête de la science du 18 au 23 octobre 2010.

Information sur l'exécution des marchés publics

L'article 133 du code des marchés

publics stipule que "les acheteurs sont tenus de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires". Le conseil municipal prend acte de la liste des marchés publics passés en 2009.

Institution d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Décision d'instituer sur le territoire de la commune de La Ville du Bois la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Actualisation du taux de la taxe locale d'équipement

Décision de fixer à 5 % le taux de la taxe locale d'équipement à compter du 15 avril 2010.

Revalorisation annuelle de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Décision de réactualiser la participation pour non réalisation d'aires de stationnement. Le conseil municipal fixe la participation à 13 480,31 € à compter du 1^{er} novembre 2009.

Travaux, urbanisme, environnement

Approbation du règlement d'assainissement du SIAHVY

Approbation du règlement d'assainissement du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de l'Yvette adopté par celui-ci le 18 décembre 2007.

Branchements assainissement des bâtiments communaux

Décision de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil général de l'Essonne et du Conseil régional d'Ile-de-France pour les contrôles de conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux.

Permis de construire pour réhabilitation de la Halle

Autorisation donnée au Maire pour

signer le permis de construire relatif à la réhabilitation de la ferme de la Croix Saint Jacques.

Construction d'une école élémentaire aux "Bartellotes"

Opération de construction d'une école élémentaire sur le site des "Bartellotes"

Approbation du programme de l'opération de construction d'une école élémentaire sur le site des "Bartellotes" et de l'enveloppe financière prévisionnelle (3 010 000 € HT). Approbation du règlement de concours de maîtrise d'œuvre. Autorisation donnée au Maire de signer tous les documents afférents à l'organisation de ce concours et tout acte d'urbanisme concernant la réalisation de ces travaux.

Composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal prend acte de la composition du jury de concours.

Construction d'un équipement sportif aux "Bartellotes"

Opération de construction d'un équipement sportif aux "Bartellotes"

Approbation du programme de l'opération de construction d'un équipement sportif polyvalent et de l'enveloppe financière prévisionnelle (2 166 000 € HT). Approbation du règlement de concours de maîtrise d'œuvre. Autorisation donnée au Maire de signer tous les documents afférents à l'organisation de ce concours et tout acte d'urbanisme concernant la réalisation de ces travaux.

Composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal prend acte de la composition du jury de concours.

Affaires générales

Décisions du Maire en application de l'article L2122623 du code général des collectivités territoriales

Décision du Maire de confier le spectacle "Caratini Jazz Ensemble" au groupe "Patrice Caratini Jazz Ensemble", pour un montant de 7 385 € TTC.



La communauté d'agglomération "Europ'Essonne"



Née en janvier 2007, Europ'Essonne est une communauté d'agglomération qui regroupe 10 communes : Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette.

Europ'Essonne s'étend sur 55 km² et compte 130 000 habitants (INSEE 2009) dont 25% ont moins de 20 ans. Elle a pour compétences le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat...

Pour en savoir plus, www.la-ville-du-bois.fr (rubrique mairie / syndicats intercommunaux) ou www.europessonne.fr

Europ'Essonne vient d'emménager dans ses nouveaux locaux ! Depuis le 1^{er} avril, la communauté d'agglomération est désormais installée au 30 avenue Carnot à Massy. Ses coordonnées téléphoniques restent inchangées.

Europ'Essonne
30 avenue Carnot - 91300 Massy
Tél. : 01 803 802 30
Courriel : contact@europessonne.fr

Des repas à domicile, même le week-end

Afin de lutter contre l'isolement, les élus d'Europ'Essonne ont souhaité étendre à l'ensemble de l'agglomération le portage de repas à domicile le week-end. C'est chose faite à La Ville du Bois, depuis fin avril 2010. Ainsi, les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite, qui bénéficient du portage de leurs repas en semaine, pourront également être livrées le week-end et les jours fériés (pour en savoir plus, lire en page 21).

Europ'Essonne remboursera à la commune le coût intégral de cette nouvelle prestation, qui fait l'objet d'un engagement mutuel de la ville et d'Europ'Essonne matérialisé par une charte qualité.

Europ'Essonne agit pour les transports

Dans le cadre de son Schéma de Déplacements, Europ'Essonne a souhaité étendre la navette créée sur Longjumeau, et la rendre gratuite. À court terme, cette extension concerne les communes de Ballainvilliers et de Morangis. Son objectif est de desservir des quartiers dépourvus de transports en commun et de permettre aux usagers de pouvoir se rendre à la gare de Gravigny-Balzy (à Longjumeau). A quand une desserte de La Ville du Bois ?

L'inauguration de la navette gratuite Europ'Essonne a eu lieu le 2 mai au marché bio de Gravigny-Balzy.

Renseignements sur www.europessonne.fr (rubrique Transports > Navette)

Reconnaître la biodiversité régionale

Au départ, il y a la volonté des acteurs locaux de contribuer à la protection de la biodiversité et des milieux naturels en Ile-de-France. Lors de son conseil communautaire du 16 décembre dernier, Europ'Essonne a décidé de signer la charte régionale de la biodiversité.

Concrètement, il s'agira de mettre en œuvre des actions afin de faire reconnaître l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité, pour un développement durable et équilibré de notre territoire.

Le premier acte consiste à proposer des animations aux enfants des écoles primaires pour leur faire comprendre ce qu'est la biodiversité et son importance ; dans le même temps, un important travail d'identification de la trame verte et bleue* débute en cette année 2010.

* La constitution d'une trame verte et bleue nationale, mesure phare du Grenelle Environnement, porte l'ambition de contrarier le déclin de la biodiversité.





Des aides pour accéder à la propriété

Un lotissement à l'angle de la voie du 8 Mai 1945 et de la rue du Grand Noyer, "Résidence Plessis", va voir le jour. 20 logements T4 vont être créés : 8 logements sociaux et 12 en accession à la propriété.

Ces 12 logements seront accessibles dans le cadre du "Pass foncier", dispositif destiné aux revenus moyens, basé sur plusieurs critères d'attribution. Ils seront destinés en priorité aux Urbisylvains et aux personnes qui travaillent sur la commune. Ainsi, sous certaines conditions de ressources, un acquéreur potentiel pourra bénéficier d'une aide de la mairie estimée entre 4 000 et 5 000 €, d'un taux de TVA abaissé à 5,50 %, d'un prêt d'Etat à taux zéro doublé, et d'un prêt bancaire préférentiel.

Les travaux débuteront en septembre prochain, pour une durée d'environ 18 mois.

Des journées "portes ouvertes" ont eu lieu les 24 avril et 6 mai, pour présenter à la population le projet et le dispositif "Pass Foncier".

Pour en savoir plus, contacter le service Urbanisme, 01 64 49 59 83



Le point sur les travaux

Les chantiers à suivre

- Les 26 logements sociaux **voie des Postes** réalisés pour le compte de la SAHLM Logirep sont répartis en deux opérations indépendantes. Sur le premier site, les travaux en cours consistent en la réhabilitation d'un bâtiment existant permettant d'accueillir à terme 12 logements. Pour la seconde opération, 14 logements sont en cours de construction (photo).
- Les travaux d'enrobé **chemin de Lunézy** et **chemin du Plateau** seront réalisés la première quinzaine du mois de mai.

Les travaux à venir

- Deux entreprises viennent d'être désignées pour réaliser le réaménagement de voirie **rue de Gaillard**. Avant le démarrage des travaux début mai, l'arrêt de bus de la place Beaulieu sera déplacé voie des Postes.
- Concernant l'agrandissement de l'**Escale**, le permis de construire a été déposé. Les travaux devraient démarrer cet été. Le plan est téléchargeable sur www.la-ville-du-bois (Actualités / Urbanisme et environnement).

Améliorations prévues pour les handicapés

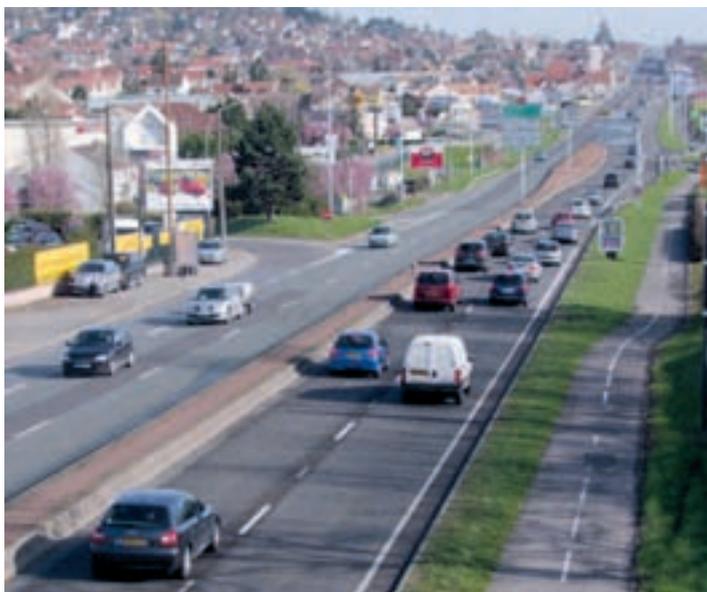
- Un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées vient d'être lancé. Il s'agit dans un premier temps de recenser, sur des bâtiments appartenant à la ville, toutes les non-conformités au regard de la loi de 2005 sur l'accessibilité. Dans un deuxième temps, des propositions techniques seront formulées par le bureau d'études chargé de cette mission, accompagnées d'estimations financières pour permettre aux élus de programmer les travaux. A la suite de cela, un diagnostic pour la circulation sur la voirie communale des personnes présentant un ou plusieurs handicaps sera lancé.
- La réflexion est engagée par la commune et le Conseil général pour rendre, à l'échéance de 2012, les arrêts de bus de la ville accessibles à tous.

L'urbanisme de la ville (suite)

Le dépouillement des questionnaires remplis par les Urbisylvains est en cours d'analyse par le bureau d'études Espace Ville. Le résultat sera présenté lors de l'enquête publique qui se tiendra courant mai, et lors de laquelle les Urbisylvains seront accueillis au service Urbanisme pour faire part de leur avis.

Renseignements : service Urbanisme, 01 64 49 56 80

RN 20, métamorphose annoncée



Axe majeur de l'Essonne, qui part de Paris, traverse de nombreuses communes dont Arpajon et Etampes, la RN 20 borde La Ville du Bois et représente un enjeu très important pour ses habitants et les personnes qui y travaillent. Zoom sur les évolutions prévues.

Les études faites jusqu'en 2008, relatives à la portion entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon, au sud d'Arpajon, avaient permis de dégager un accord des communes concernées sur les principes à retenir pour la requalification de cette voie (lire l'encadré).

Depuis, un Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes a été créé pour gérer la requalification urbaine et économique de la RN 20, en créant une voie réservée pour un mode de transport urbain, indépendante de la circulation routière, qu'on appelle "TCSP" (Transport en Commun en Site Propre). Ce Syndicat est composé du Conseil général, de deux communautés d'agglomération (Europ'Essonne, Val d'Orge), de deux communautés de communes (Arpajonnais, Cœur du Hurepoix) et de la commune de Linas. Il est l'interlocuteur du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) pour l'implantation de ce TCSP. La Ville du Bois y est représentée par Jean-Pierre Meur, maire, et Marcel Brun, conseiller délégué. Un rapport synthétisant les études précédemment effectuées ont permis d'énoncer les principes du projet de requalification durable de la RN 20.

Il est important de préciser que des adaptations restent possibles, car seules des décisions de principe ont été prises. Pour la commune, l'étude actuelle du Plan Local d'Urbanisme et sa mise en place à l'horizon d'un an, constituent des éléments incontournables à prendre en compte, afin d'assurer la cohérence entre les divers projets d'urbanisme.

Les grands principes

Les études ont permis de dégager quelques principes :

- **sur l'ensemble de l'itinéraire**, conserver une circulation à 2x2 voies ;
- **au nord de la Francilienne** (la Francilienne, dite N104, croise la RN 20 au niveau de Linas), réguler le trafic différemment : limiter l'accès aux poids lourds selon des horaires, limiter la vitesse à 50 km/h sur le tronçon urbain et aménager quatre nouveaux carrefours à feux (créations route de chasse au petit Ballainvilliers, au débouché de la rue du Grand Noyer, au niveau de la zone des Graviers, et remplacement du pont des Florélites qui relie Ballainvilliers au centre commercial VDB) ;
- **au sud de la Francilienne**, restreindre le trafic en optimisant la circulation vers l'A10 ;
- **au nord de la Francilienne**, structurer un réseau de routes en articulation avec la RN 20 ;
- **entre Arpajon et Massy**, ouvrir un "TCSP", avec peu de stations, et avec à chaque station un parking et un accès facile par liaison douce (voie pour piétons, vélos...) ; pour La Ville du Bois, la dernière version prévoit deux stations, l'une située au niveau de la rue des Cailleboudes, l'autre au niveau du centre commercial VDB (la municipalité avait demandé une troisième station au niveau du centre commercial des Graviers, qui n'a pas été retenue dans l'étude préalable) ;

Situation fin 2008

Les communes concernées par la portion entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon avaient retenu les grands principes suivants :

- ouverture d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de Massy à Arpajon ;
- transformation du secteur central (du petit Ballainvilliers à Linas) en boulevard urbain (artère qui s'insère dans un environnement bâti, qui doit concilier urbanisation et circulation) autour des carrefours et des stations du TCSP ;
- amélioration du cadre de vie par reconquête paysagère des territoires traversés et réduction des nuisances ;
- structuration d'un réseau des voies locales en articulation avec la RN 20 (maillage) ;
- entre la Francilienne et Arpajon, création d'une zone de transition marquant le passage du boulevard urbain en voie rapide.

- **entre le Petit Ballainvilliers et la Francilienne**, aménager la voirie et ses abords (divers projets ont été avancés mais doivent être considérés comme des propositions, il ne faut pas anticiper sur le résultat de l'étude des plans locaux d'urbanisme des communes).

Le planning

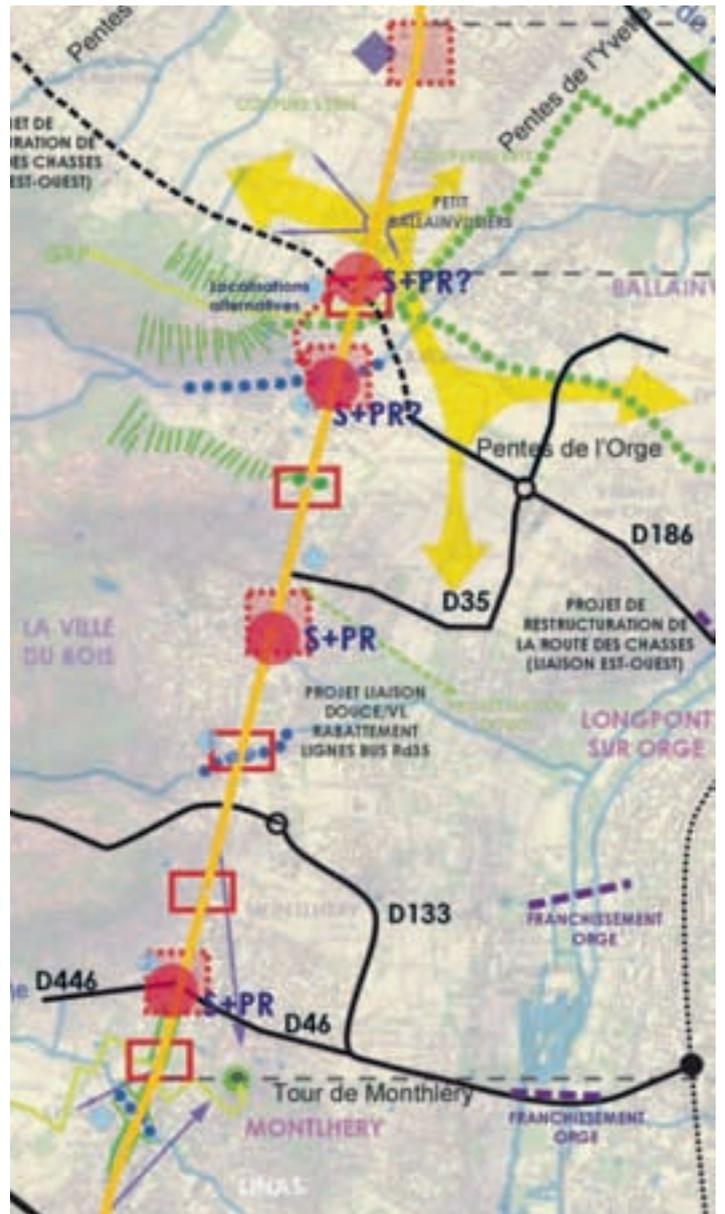
Les projets doivent être concrétisés, en les incluant dans le contrat de plan Etat/Région, en les harmonisant avec les projets d'urbanisme. Trois phases se dégagent :

- étude préalable à la création d'un site TCSP sur la RN 20 (délai espéré fin juin 2010) ;
- élaboration d'un projet partagé par l'approfondissement des éléments de diagnostic et de l'étude préalable (juin 2010-juin 2011) ;
- finalisation du schéma de référence de requalification de la RN 20 (estimée à 6 mois, soit fin 2011).

Le saviez-vous ?

Avant 1996, la route nationale 20 reliait Paris à la frontière franco-espagnole, d'un seul trait. Sur une partie de son parcours, elle a été remplacée par l'autoroute A20, afin de permettre le désenclavement du Massif central. Elle était, avec la RN7 et la RN10, l'une des plus longues routes nationales de France.

Seule la partie la plus méridionale de la route est maintenue, entre le débouché de l'A66 et la frontière espagnole (décret du 5 décembre 2005). Le reste de l'ex RN 20 est déclassé et remis à chaque département respectif pour devenir une route départementale.



Carte de synthèse du scénario de requalification de la RN 20

Un arrêt de bus scandaleux sur la RN 20

L'arrêt de bus dit des "Joncs Marins" est situé de part et d'autre de la RN 20. Pour prendre le bus qui circule en direction de Paris, les Urbisylvains doivent traverser la RN 20, sur un tronçon où les voitures roulent à pleine vitesse et où aucun feu ni passage piétons n'est installé.

La situation est dramatique car l'on a déjà déploré plusieurs accidents mortels. Jean-Pierre Meur, maire de La Ville du Bois, et Brigitte Puech, maire de Ballainvilliers, soutenus par François Pelletant, conseiller général, continuent à se mobiliser et espèrent une action prochaine du Conseil général, qui a la compétence de cet axe.





Une première édition réussie



La première édition de la journée de la petite enfance organisée le samedi 10 avril dernier à l'Escale a été une belle occasion de mettre en avant la petite enfance, la qualité de ce qui est entrepris auprès des enfants et, pour les familles et les professionnels, la vraie opportunité de se rencontrer et de partager un bon moment. Une première plutôt réussie pour tous les acteurs mobilisés : professionnelles des structures petite enfance de la ville, bibliothécaire, assistantes maternelles indépendantes, parents bénévoles, partenaires associatifs (lud@vag des Ulis, La Leche League), une commerçante de la ville et enfin la "compagnie du Chat Perché". Evidemment, vedettes de cette journée, les enfants s'en sont donné à cœur joie.

Au travers d'ateliers thématiques, les professionnelles de la petite enfance ont expliqué leur métier. Il y en a eu pour tous les goûts, de l'atelier "Artiste en herbe", en passant par les sciences du transvasement, la bougeothèque, le biblio-bébé et le coin ludo avec ses jeux originaux. Des activités diversifiées qui prennent en compte l'ensemble des besoins d'éveil du jeune enfant et auxquelles les parents ont participé avec plaisir.

La brocante de puériculture a permis de récolter des fonds et des dons matériels pour des associations haïtiennes de la ville. Enfin, l'atelier "Maman/Bébé" autour des techniques de portage en écharpe et de l'allaitement maternel, animé par La Leche League, a proposé aux parents un espace d'échange et de partage. La journée a été clôturée par un spectacle tout en douceur avec "La maison des doudous", qui a réuni une centaine d'enfant de 18 mois à 5 ans.

Les rendez-vous de mai

Le "biblio-bébé"

Matinée réservée aux 3 mois-3 ans à la découverte des albums pour tout-petits, à la bibliothèque le mercredi 12 mai, de 10h à 11h. Sans réservation.

Lieu d'accueil parents/enfants "1,2,3, Soleil"

Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux. Prochaines séances les vendredis 21 (motricité au dojo), 28 mai (des livres et des histoires) et 4 juin (sortie journée sur inscription). Fermeture le 14 mai. Sans réservation.

Réunion futurs parents

"J'attends un bébé, je m'informe...", à l'espace "Les lutins du Bois" (en face de l'Escale, derrière la crèche), les jeudis 27 mai à 13h45 (par la Caf) et 3 juin à 9h (par la PMI).

Permanences du camion PMI "Le balladin"

Sur le parking de l'Escale (chemin des berges) le vendredi 21 mai, uniquement en matinée, et le vendredi 28 mai toute la journée. Prendre directement rendez-vous au 06 80 72 81 94.

L'allaitement maternel

La Leche League Val d'Orge invite les jeunes parents à une réunion d'information et de soutien sur l'allaitement maternel, à Villemoisson (Manoir du Vieux Logis, rue du Vieux Logis), le mardi 18 mai à 10h.

Renseignements : 01 69 46 21 80 ou 01 78 55 00 79.

L'attribution des places en crèche

L'attribution des places en crèche pour la rentrée de septembre aura lieu lors de la commission de début mai.

Rappelons que les dossiers d'inscription sont traités de manière anonyme, afin de répondre au mieux aux critères établis.

Les familles concernées seront tenues informées à compter du 11 mai, par courrier, de la suite donnée à leur demande.

Suivez le guide

Désormais, les piétons et automobilistes trouvent plus facilement les structures petite enfance situées chemin des Berges, grâce au nouveau panneau installé en bordure de rue. Les flèches indiquent l'emplacement de la crèche "Les écureuils du Bois" et, au fond, de l'espace "Les lutins du Bois" qui abrite le RAM (Relais Assistantes Maternelles) et l'accueil parents-enfants.



Social

Du nouveau sur la commune !

La signature d'une convention entre la commune de La Ville du Bois et la communauté d'agglomération Europ' Essonne a permis le financement d'un service de portage de repas à domicile les samedis, dimanches et jours fériés, pour les personnes âgées, handicapées ou momentanément empêchées. Ces personnes peuvent désormais en bénéficier depuis la fin avril. Ce sont des agents volontaires de la commune payés en heures supplémentaires qui assurent la livraison des repas.

Grâce à ce service supplémentaire, La Ville du Bois fait évoluer la qualité de ses prestations en direction des personnes en difficulté ou isolées.

Pour bénéficier du service de livraison de repas à domicile, contacter le Centre Communal d'Action sociale (tél. 01 69 63 32 79).

Sécurité sociale

Depuis le 1^{er} mai 2010, la permanence de l'Assurance Maladie assurée jusqu'alors au CCAS n'a plus lieu.

Désormais, pour toute demande de renseignements, vous pouvez vous rendre à l'agence locale de Longjumeau, 86 boulevard du docteur Cathelin. Elle est ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h30.

En revanche vous devez envoyer vos feuilles de maladie à : CPAM, 91040 Evry Cedex.

Renseignements : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou www.ameli.fr

Les permanences sociales de mai

- Une assistante sociale reçoit au CCAS, sur rendez-vous, le lundi après-midi et le mercredi matin.
Tél. : 01 69 79 93 35.
- Une conseillère en insertion (RMI) reçoit également au CCAS, sur rendez-vous, le mardi ou le vendredi toute la journée. Tél. : 01 69 79 93 35.
- Le camion PMI (Protection Maternelle et Infantile) tient une permanence le 4^e vendredi du mois, sur le parking de l'Escale. Tél. : 06 80 72 81 94.
- L'association de prévention des jeunes Inter'Val accueille, soutient, écoute les jeunes de 12 à 25 ans sur les questions de scolarité, d'emploi et de santé.
Tél. : 01 64 49 00 76.
- Alcool action 91 vous aide à sortir de l'alcool. Réunions dans l'Essonne le mercredi à Massy, église du Saint-Esprit (1 Clos Vilaine), à partir de 20h30.
Tél. : 01 60 11 21 88 ou 06 77 90 94 78.



Médicaments : dans les cartables ?

Est-il possible aux professeurs des écoles ou aux animateurs d'aider les enfants à prendre leurs médicaments ?

On peut réellement se demander pourquoi cette question entraîne autant de débats, tant le cadre légal est "limpide" : "L'administration de médicaments est réservée aux médecins et aux infirmiers" (art. L4111-1 du code de la santé public). Personne d'autre, fut-il de bonne volonté, n'est autorisé à le faire. Il n'existe aucun document, autorisation ou décharge qui le lui permette...

A l'école, les Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) sont destinés à permettre l'accueil d'enfants malades ou allergiques. Ceci rentre alors dans un cadre déterminé, avec un médecin qui précise des conduites à tenir en cas de problème, souvent sous les conseils avisés du SAMU (15) ou du médecin référent.

Dans les accueils de loisirs et séjours de vacances, le personnel d'encadrement peut "aider à la prise" de médicaments (conditions de prise, horaire...) sous condition :

- être titulaire du brevet de 1^{ers} secours (vivement conseillé voire obligatoire en séjour),
- détenir l'ordonnance originale, datée récemment et au nom de l'enfant (obligatoire).

Si l'enfant ne peut être autonome (enfant trop jeune ou traitement trop compliqué), seul un auxiliaire médical (médecin ou infirmier) pourra lui administrer.

Rappel : un enfant malade (température, symptômes inquiétants...) peut être refusé en collectivité. Dans ce cas, il appartient aux parents de le récupérer rapidement pour une consultation médicale.

Le saviez-vous ?

Selon une récente enquête menée auprès de 1 400 enfants et adolescents par la Confédération de la consommation, du Logement et du cadre de Vie (CLCV), avec le soutien du ministère de l'agriculture, les repas à la cantine seraient bons pour 70 % des écoliers, même si 28 % déclarent avoir encore faim en sortant. Le principal désagrément constaté : le bruit.

Rappelons que les repas préparés sur place (comme sur la ville) sont davantage appréciés que ceux livrés depuis une cuisine centrale distante.

Les séjours d'été

A chaque âge, son séjour. Le service Educatif propose cette année :

• Séjour à Lancieux (22)



Séjour sportif pour les 10/14 ans, du 3 au 10 juillet 2010
Activités principales : voile, kayak de mer, escalade, VTT...

16 places, voyage en train

Séjour mixte organisé en collaboration avec le Micado (préados) et la Ferme de la Croix Saint Jacques (CM2)

• Séjour près de Laccanau (33)

Séjour mer pour les 8/11 ans, du 10 au 17 juillet 2010

Activités principales : surf, catamaran, vélo, baignade, activités loisirs...

16 places, voyage en train

• Séjour à Mont-Saint-Sulpice (89)

Séjour équitation pour les 5/8 ans, du 18 au 23 juillet

Activités principales : découverte des poneys, balades à poney, fabrication du pain, initiation poterie, piscine surveillée...

16 places, voyage en autocar

Inscriptions au service Educatif, 01 64 49 59 45

Le pont du 14 mai

Sur décision de l'Education Nationale, le vendredi 14 mai, les enfants n'auront pas école (l'accueil de loisirs ne sera pas assuré en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits).



La Ville du Bois, lieu de formation



Ces derniers mois, vous avez peut-être remarqué des groupes de jeunes, aux abords des bois ou autour des massifs. Ceux-ci suivent une formation aux métiers d'entretien et de gestion de l'environnement, en Seine-Saint-Denis. Pourquoi sont-ils à La Ville du Bois ?

Il y a quelques mois, la commune et l'IDEMU, l'Institut De l'Écologie en Milieu Urbain, décident de signer une convention, qui consiste pour IDEMU à bénéficier d'espaces naturels pour se former ou pratiquer, et pour la ville

de voir des travaux d'entretien réalisés sur certaines parties "vertes" de son territoire. "Parce que la ville requiert un intérêt évident pour nous, qui est de trouver des bois en milieu urbain", explique Matthias Alloux, formateur au CAP agricole. Ce jeune formateur, motivé, est très attaché aux métiers de l'environnement et du social. C'est pourquoi il est heureux d'avoir pu suivre ce groupe.

La formation hebdomadaire consiste en 4 jours théoriques et 1 journée sur le terrain. Les 12 stagiaires, en reconversion professionnelle, au chômage ou bénéficiaires du RSA, sont chargés de mettre en sécurité le chemin de la Turaude, en abattant 40 arbres, de débroussailler les bords du CR9 et de réaliser un terre-plein central sur ce même CR9 (photo). Ils ont passé leur examen les 25 et 26 mars derniers, après six mois d'apprentissage : tronçonneuse, débroussailluse, plantations, pavage/dallage, entretien du matériel thermique.

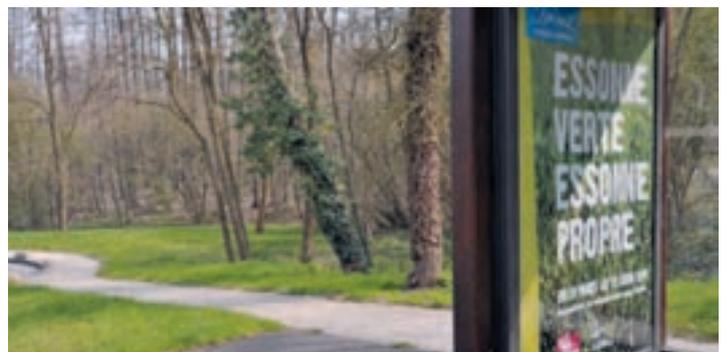
En parallèle, IDEMU et la ville ont monté un chantier de réinsertion. L'objectif étant pour les personnes de remettre le pied à l'étrier dans le monde du travail, de réapprendre à respecter des horaires, des contraintes. Rappelons qu'en 2009 l'équipe avait réhabilité le chemin d'interprétation du Bois de la Turaude. En 2010, des travaux complémentaires permettront de finaliser ce travail d'aménagement.

Ces petites bêtes qui nous gênent

La ville subit au quotidien le fléau de déjections des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment chats ou pigeons. Afin d'assurer la propreté des voies et des espaces publics, et plus généralement de lutter contre les nuisances causées par ces animaux, le maire vient de publier un arrêté stipulant que "Tout jet ou dépôt de nourriture, graines, miettes de pain, pelures, épluchures ou nourriture quelconque, tant sur la voie publique que sur les fenêtres, balcons et parties extérieures d'immeubles riverains, est interdit". Des panneaux indicatifs seront prochainement installés en centre ville.



Essonne verte, Essonne propre



Le Conseil général relance l'opération "Essonne verte, Essonne propre". L'objectif est de poursuivre avec tous les acteurs concernés la réhabilitation progressive du territoire départemental et la réappropriation des espaces naturels par la population locale. Dans ce cadre, les volontaires se retrouveront le samedi 15 mai à 8h45, devant les services Techniques (20 rue Ambroise Paré), pour aller nettoyer les bois de la ville. Les gants et les sacs poubelle sont fournis. A midi, après le réconfortant buffet campagnard, chacun pourra rentrer chez soi.

Un an de vandalisme



Un an de vandalisme : tel pourrait être le titre d'une comédie de boulevard. Malheureusement, il s'agit de la réalité de tous les jours... et elle ne fait pas rire.

Faisons le point sur un chantier qui a vu des hommes, en mal d'insertion dans le monde du travail, donner le meilleur d'eux-mêmes pour rendre notre cadre de vie à tous un peu plus agréable.

De décembre à février 2009, sous la neige et le vent (et ce n'est pas une image), ils ont transporté, épandu et damé plusieurs tonnes de grave sur les chemins piétonniers des bois de la Turaude. Ils ont coupé les arbres dangereux pour le promeneur, débroussaillé les sous-bois et aménagé, dans le plus grand respect de la nature, des niches pour le petit monde de la forêt (aucun feu destructeur qui, soit dit en passant, aurait pu les réchauffer).

A quelques reprises, nous sommes allés leur apporter le réconfort d'un café chaud et d'un croissant. Mais c'est surtout de reconnaissance dont ils avaient besoin. A les voir expliquer leur travail, on comprenait combien le froid les laissait indifférents et que seul comptait ce chantier de trois mois au bout duquel on allait les juger. Cet instant, l'inauguration, fut pour eux une consécration par la présence de personnalités comme le maire, le directeur de Truffaut, la dessinatrice de Tomoko et de nombreux élus.



Ce jour là, le Sentier d'Interprétation qu'ils nous laissèrent est resté un symbole de l'intégration, par l'investissement personnel.

Aujourd'hui, des 5 panneaux d'interprétation posés l'hiver 2008-2009, il n'en reste qu'un. Il est difficile de qualifier les actes de vandalisme qui, au-delà des destructions, sont la concrétisation d'un mépris de l'autre qui prend parfois, comme ici, une dimension encore plus affligeante, quand elle agresse les réalisations de "ceux d'en bas". Ne voyez dans ce terme aucun aspect méprisant mais bien au contraire l'expression d'un dégoût profond envers ces destructeurs, dégoût que nous partageons avec ceux qui réalisèrent une œuvre au bénéfice de tous.

Pour la renaturation des berges



Afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau gérés par le SIAHVVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette), des travaux de renaturation sur les berges doivent être réalisés. Un changement des pratiques d'entretien des cours d'eau doit permettre d'augmenter la biodiversité de l'Yvette, de ses affluents et de ses bassins.

Le SIAHVVY poursuivra toujours l'entretien des berges, mais n'effectuera plus le fauchage sur l'intégralité des cours d'eau, pour deux raisons :

- par intérêt écologique : l'absence des fauches permet dans un premier temps de faire un état initial de la flore ;
- par intérêt social : l'augmentation de la biodiversité diversifie le paysage, les cours d'eau étant des lieux de promenade.

Devenez goûteur d'eau

Pour surveiller d'encore plus près le goût de l'eau, la Lyonnaise des Eaux invite les volontaires à devenir dégustateur.

Ceux-ci seront spécialement formés aux techniques de la dégustation pour apprendre à caractériser, à leur domicile, les moindres goûts et odeurs susceptibles de nuire à leur confort.

Pour en savoir plus : 01 69 83 41 24 ou www.goutdeleau.com

Un point sur les ordures ménagères

Le lundi 24 mai étant férié, un petit rappel s'impose quant au ramassage des ordures ménagères : celui-ci aura bien lieu, la collecte les jours fériés étant assurée.

Nous vous rappelons que la veille d'un ramassage, les poubelles doivent être sorties à partir de 18h, pas avant. Il en va de l'hygiène des rues de la commune... d'autant plus que l'été approche.

La rédaction présente ses excuses pour les problèmes de communication inhérents aux différentes collectes ; les informations dont elle dispose sont parfois modifiées alors que l'impression de la publication est déjà en cours.

L'adjointe en colère

Comme si les méfaits dans les bois ne suffisaient pas, les parterres de fleurs répartis tout au long de la voie du 8 Mai ont fait également l'objet de vandalisme et de pillage. Les (petits) voleurs ont emporté 8 arbustes installés au frais des administrés. Ces jardiniers de la cupidité font honte à ceux qui aiment cette activité pour ce qu'elle apporte de communion avec la nature et avec les autres. Là aussi, le travail des agents des "Espaces Verts", autres jardiniers, a été méprisé.

Monique Vinoles,
maire adjointe au Cadre de Vie et à l'Environnement





Mai au jardin

En mai, c'est bien connu, fais ce qu'il te plaît ! L'adage annonce l'approche de l'été, mais ne doit pas être pris au pied de la lettre. En effet, il y a les voisins... et quelques règles à respecter pour vivre bien chez soi, avec les autres.

La tonte du gazon

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, le passage de la tondeuse peut être sanctionné quand il est "de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité" (art. R48-2 du Code de la santé publique). Les limites ne concernent donc pas seulement la question de volume sonore mais aussi de répétition dans le temps.

A La Ville du Bois, les activités bruyantes sont autorisées :

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- le samedi, de 9h à 12h et de 16h à 18h,
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts en foyer ouvert est interdit. Il est important de conditionner les déchets de jardin et de les déposer sur le trottoir, pour un ramassage le mardi matin. Ainsi, les déchets deviendront compost, que chacun peut se procurer gratuitement en déchèterie.

L'élagage

A défaut d'usage ou de coutume, ce sont les règles du Code civil qui s'imposent. Les arbres et arbustes doivent pousser à une distance minimale de 2 mètres par rapport à la limite séparative s'ils ont une hauteur supérieure à



2 mètres, et à une distance de 50 centimètres si leur hauteur est inférieure à 2 mètres.

Si les branches de votre arbre empiètent sur la propriété de votre voisin, celui-ci peut vous contraindre à les couper. Attention : il ne peut le faire lui-même, sans autorisation préalable du propriétaire ou du juge. Pour procéder à l'élagage, vous avez un droit d'échelle qui vous autorise à aller chez votre voisin, en accord avec lui.

Enfin, sachez que si les branches de vos arbres fruitiers dépassent chez le voisin, les fruits qui y poussent vous appartiennent, votre voisin n'est pas censé les cueillir. Cependant, à partir du moment où les fruits tombent au sol, sur son terrain, ils lui appartiennent !



Jeunesse

"Sac Ados" à dos

L'opération "Sac Ados" permet aux jeunes de partir en vacances autonomes, au cours de l'été. Pour cela, ils doivent compléter un dossier. L'équipe du Micado, partenaire de l'association de prévention Inter'Val, est à leur disposition pour les informer et, le cas échéant, les aider à monter leur projet.

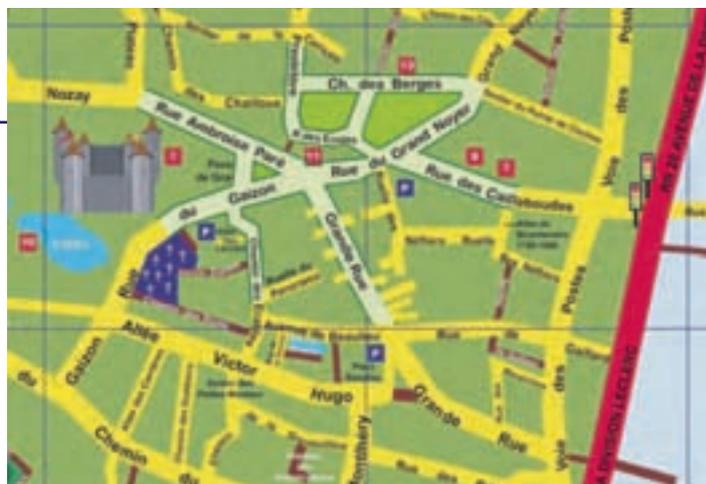
Renseignements : Micado, 01 69 63 34 12



Prévention & Sécurité

Centre ville en "zone 30"

Nous vous rappelons que plusieurs rues sont en "zone 30", périmètre dans lequel la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules (rues en vert sur le plan).





Les Foulées de la Soie



Josette, 73 ans, est une Urbisylvaine pas comme les autres. Coup de projecteur sur une sportive de l'extrême.

La Chine, civilisation faite de millénaires de guerre et de paix, de divisions et de réunifications, elle est porteuse d'une culture dont l'influence se fait encore sentir. De la Grande Muraille à la Longue Marche, elle laisse derrière elle des pans d'histoire dont la démesure ne cesse de nous étonner... voire de nous inquiéter.

L'année dernière, dans ce pays de l'extrême, s'est déroulée la 14^e édition des Foulées de la Soie. Ce ne sont pas moins de 8 jours de course qui s'égrainent au milieu des campagnes chinoises et d'une population accueillante et enthousiaste. Mais quelle épreuve, pour les participants ! Du 1^{er} jour sur les remparts de Pingyao au 8^e sur la Grande Muraille à Pékin (contre la montre), ce ne sont pas moins de 95.6 km de course et 58.4 km de marche qu'ont affrontés les sportifs.

Mao Tsé Dong disait de la Grande Muraille : "N'est pas homme qui ne l'a pas atteinte". Quoiqu'il en soit, le contre la montre final impose de "dompter" 2 057 marches inégales. Ces difficultés ne pouvaient qu'attirer Josette, Urbisylvaine "hors normes", pour s'adonner, en compagnie d'une bande de copains, à son occupation favorite : le jogging.

Certains connaissent Josette pour l'avoir croisée dans les rues de la commune lors de ses entraînements réguliers. Elle participe souvent aux (modestes) Foulées de La Ville du Bois ("une bonne demi-douzaine de fois", nous souffle-t-elle). En 2007, elle a remporté le 1^{er} prix vétéran que lui a remis Nathalie Kosciusko-Morizet en personne. Loin de lui suffire, elle a également remporté plusieurs coupes à des marathons prestigieux comme ceux de Paris (2 fois), du Médoc (3 fois), du Mont Saint Michel ou à la course des châteaux de Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Palmarès impressionnant, quand on sait que notre championne ne s'est investie dans cette activité sportive qu'à la retraite ! En effet, au vu de ses occupations dans la vie active, Josette ne semblait pas prédestinée à chausser des baskets.

Josette est née le 23 octobre 1936 "dans le VI^e", à Paris. Ses études l'ont amenée à travailler dans les laboratoires Filtzer comme aide-chimiste à partir de 1958. Cette même année vit son mariage avec Bernard, livreur à vélo durant 36 ans au journal France-Soir, ce qui mena ce dernier, tout naturellement, à embrasser le cyclisme comme hobby. Mais ceci est une autre histoire, haute en couleur et fractures qui mériterait un autre article.

Le couple est arrivé à La Ville du Bois en 1978. En 1991, prenant sa retraite, Josette s'est posé la question d'une occupation à la hauteur de ses aspirations. On connaît la suite. En 2009, pour ses 73 ans, Bernard lui a payé le voyage en Chine d'une durée de 15 jours, nécessaire à la participation aux Foulées de la Soie. En Chine, elle a reçu un accueil à la hauteur de son exploit, comme savent le faire les peuples du bout du monde. Comme on dit, elle est revenue des souvenirs plein la tête. A la prochaine, Josette, sur les chemins de la commune !





1 entrée, 1 don en faveur d'Haïti

Le groupe "CAS' ROLES" constitué des enfants et des jeunes des structures d'accueil de la ville, ainsi que des musiciens "Phosnot", réitère son concert au profit des enfants d'Haïti. Les spectateurs sont attendus le samedi 5 juin, à 20h, à l'Escale. L'entrée n'est pas payante, en revanche chacun est invité à amener un don matériel*.

La précarité et l'exclusion se sont installées depuis des décennies en Haïti, plus de 5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 2 millions d'enfants. Depuis le séisme de janvier 2010, le pays est plongé dans le chaos et a plus que jamais besoin d'une aide internationale et de bénévoles. Depuis 4 ans, un projet humanitaire est mis en place avec les enfants et les jeunes des structures d'accueil de la ville, par le biais de ce concert.

Fondée en 2006 par des citoyens compatriotes haïtiens, courageux et volontaires, l'ASCHAS (Association Socio-Culturelle Haïtienne d'Aide aux Secours) est une association à but non lucratif, autonome et apolitique, présidée par Pierre-Antoine François. Elle intervient dans la ville de Pailliant (département de Nippes) et inscrit son action dans 4 secteurs : l'urgence et le secourisme, l'action sociale et la santé préventive, la formation et l'éducation civique, les problématiques d'environnement. Si certains Urbisylvains veulent se mobiliser aux côtés de l'association, par toute action que ce soit, y compris un parrainage, ils sont les bienvenus. Un bénévole est recherché pour mettre à jour le site internet www.aschas.org.

Contact : ASCHAS, 9 bis rue des Ecoles, tél. 06 67 37 04 82

* *Outillages divers (bois, clous, marteaux), toiles de tente, bâches, produits d'hygiène, produits désinfectants, denrées alimentaires, couches et lait pour bébé, ustensiles de cuisine, vêtements, jouets...*



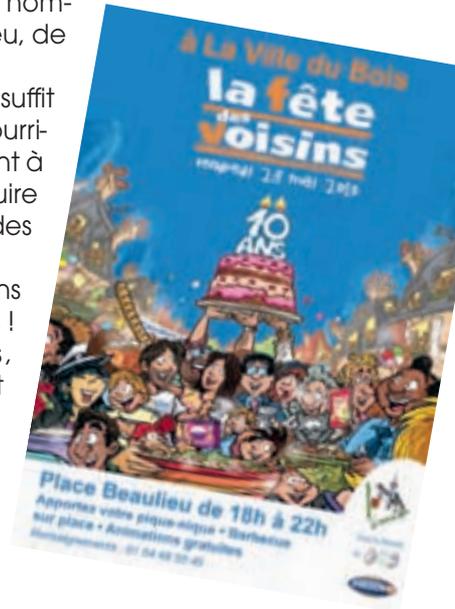
Été 2009 : remise des dons aux enfants du village de Bel-Au-Tesse, dans la commune de Pailliant

Joins-toi à nous, voisin !

La fête des voisins soufflera cette année ses 10 bougies. A cette occasion, le service Culturel, le Micado et l'association Inter'Val vous convient à un "pique-nique géant". Le vendredi 28 mai, venez nombreux sur la place Beaulieu, de 18h à 22h.

Pour participer, il vous suffit d'apporter boisson et nourriture. Deux barbecues seront à votre disposition pour cuire vos aliments et des grillades vous seront proposées. De nombreuses animations attendent petits et grands ! Apportez vos ballons, raquettes de badminton et autres jeux d'extérieur.

Renseignements : service Culture, 01 64 49 55 40



Le temps de la peinture rapide

Le dimanche 6 juin, la ville fleurira d'artistes en herbe ou chevronnés. Enfants et adultes souhaitant faire partager leur passion, ou désirant expérimenter le pinceau et une ou plusieurs techniques de peinture ou de dessin, sont invités à se rendre dans les rues ou sur les places urbisylvaines. Le sujet doit porter sur les habitants ou les lieux de la ville. Le soir, les œuvres seront exposées. La participation est gratuite pour tous, chacun devant apporter son matériel. Les peintres peuvent (ou non) participer au concours. Chaque œuvre concourt dans une technique déterminée, selon la technique dominante. Sont exclus les procédés photographiques et arts plastiques en trois dimensions. Sont autorisés :

- les techniques suivantes : huile, pastel, aquarelle, gouache, acrylique, dessin, encre, autres techniques (collages, aérographe, émaux...);
- tous les supports, au format maximum de 65 x 54 cm.

En fin de journée, les prix seront décernés. Les artistes primés pourront participer, avec les lauréats des villes environnantes, à la finale qui aura lieu le dimanche 7 novembre prochain à La Ville du Bois.

Renseignements : service Culture, 01 64 49 55 40

Primés au Salon du livre



En mars dernier, le salon du livre de Saint-Germain-les-Arpajon, qui vise à promouvoir la littérature auprès de la jeunesse, était basé sur les thèmes de l'amour et de l'amitié. Organisé par l'association culturelle FLPEJR et soutenu financièrement par

La Ville du Bois, il a récompensé pour leur œuvre collective la sculpture des moyennes et grandes sections de la maternelle Marie Curie (classes de M^{me} Blanchet et de M^{me} Dussautois).



Remise du premier prix de la catégorie "réalisation en 2 ou 3 dimensions" aux maternelles de Marie Curie, le 13 mars dernier.



Associations

Des vétérans impressionnants !

C'est avec 10 podiums que l'Exocet Master Club a clôturé ces XVI^{es} championnats de France d'hiver des maîtres de natation : 6 titres de champion de France, dont l'Urbisylvain Bernard Proux qui remporte le titre au 200 mètres dos. Bernard Proux est également vice-champion de France au 100 mètres dos, à 17 centièmes du titre, et au 50 mètres dos.

Avis aux randonneurs

L'association "Renaissance & Culture" organise une randonnée le dimanche 16 mai. Les marcheurs effectueront une boucle d'environ 20 km et doivent prévoir leur pique-nique. Le transport est prévu en covoiturage. Rendez-vous à 8h45 sur le parking de la mairie de Nozay, départ à 9 heures précises.

Participation pour les non-adhérents : 3 €.

Contact : 01 64 49 06 02

La nuit de l'eau



"La nuit de l'eau" a réuni le 20 mars dernier plus de 200 participants, pour une soirée très réussie ! Cet événement caritatif initié au niveau national par l'UNICEF et la Fédération Française de Natation était organisé à la piscine de Montlhéry par le club de plongée, les Oursins Club Montlhéry et l'Exocet Master Club.



Expression des groupes du conseil municipal

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

UCVB

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous entamons la troisième année de cette mandature et nous continuons notre action conformément à nos engagements électoraux. Le budget qui vient d'être voté traduit notre volonté de continuer à développer la ville, en améliorant au quotidien les services rendus et en anticipant nos besoins de demain, en termes de structures et de logements pour notre population. La transformation annoncée et inéluctable de la RN20, et donc son anticipation par la maîtrise du foncier puis la prise en compte de ces évolutions dans le Plan Local d'Urbanisme, sont des éléments déterminants pour la ville. L'équipe que vous avez élue ne pouvait pas attendre que cette transformation prenne forme, pour agir et traduire dans ses plans l'évolution que nous souhaitons en commun.

Très cordialement,

Pour l'équipe UCVB, Jean Pierre Meur, tête de liste

Internet : <http://www.ucvb.fr> - Contact : ucvb@ucvb.fr



Vivre Autrement

Vivre Autrement n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.

Avenir et Progrès VDB

Avenir et Progrès VDB n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.



Stop !... Nouvel artisan

Ils ne sont même pas dix en France à exercer ce vieux métier, pourtant si utile ! Sylvie Carpico reprend vos tissus fil à fil, trame par trame, et fait disparaître d'un coup de baguette magique les trous et les défauts. "Stoppeuse" – c'est le nom de son métier, elle n'a besoin pour réaliser ses œuvres que d'un coussin, d'aiguilles, d'une loupe et... d'un bon éclairage. Véritable artiste, formée par sa maman pendant sept années, elle officie sur tout type de tissu, exceptés les voilages et le cuir. Vous la trouverez à son domicile, rue des Joncs Marins (en face du 231). Tarifs sur devis.



Stoppage service, 230 rue des Joncs Marins, tél. 01 64 49 98 95

Pour rencontrer les élus

- Les élus de la mairie vous reçoivent sur rendez-vous. Contacter préalablement le secrétariat du Maire au 01 64 49 59 40.
- Guy Malherbe, député de l'Essonne, reçoit sur rendez-vous à Longpont-sur-Orge (27 rue du docteur Darier). Contacter le 01 69 01 96 05. Il assure également des permanences sans rendez-vous le vendredi de 14h à 17h à Longjumeau (pôle associatif, derrière la mairie annexe au 3 bis rue des écoles) ou le premier vendredi de chaque mois de 10h à 12h à Montlhéry (mairie, 14 rue de la Chapelle).

La mairie vous accueille

La mairie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30, les mercredis et samedis de 8h30 à 12h15.

Mairie, place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49

Y penser

Les vacances d'été approchent à grands pas. N'attendez pas la dernière minute, pensez dès aujourd'hui à faire refaire vos carte d'identité ou passeport, ou à effectuer vos demandes de visa.

Renseignements : service Etat civil, 01 64 49 59 49

Portes ouvertes sur la base de Montlhéry

Le 121^e Régiment du Train (route de Limours à Montlhéry) organise des journées "portes ouvertes", les samedi 29 mai (de 10h à 20h30) et dimanche 30 mai (de 10h à 18h). Seront proposés des démonstrations dynamiques de matériels, des baptêmes de l'air en hélicoptère pour survoler la base et ses environs et autres animations... Sur place, possibilité de restauration à toute heure.

Contact : 01 64 92 31 36

Consultation gratuite de notaire

La chambre des notaires de l'Essonne propose des consultations gratuites à Evry, sur rendez-vous, le mardi 18 mai, de 9h à 12h. Tél. : 01 60 78 01 27.



Agenda

Essonne verte, Essonne propre

RV aux services Techniques (20 rue Ambroise Paré)
Samedi 15 mai à 8h45

Fête des voisins

Place Beaulieu
Vendredi 28 mai de 18h à 22h

Concert caritatif

A l'Escale
Samedi 5 juin

Fête de la peinture rapide

Dimanche 6 juin



Adieu Monsieur le professeur...



Ancien instituteur, puis directeur d'école à La Ville du Bois de 1960 à 1980, Désiré Le Goff est décédé à l'âge de 89 ans, le 21 février dernier. La mairie s'associe à la peine de ceux qui l'ont connu et apprécié. D'anciens élèves et l'une de ses filles font part de leur témoignage.

De Johnny Hidry, en collaboration avec Philippe Selinguant et Didier Le Bec

"Arrivé à La Ville du Bois en 1959, M. Le Goff fut mon unique enseignant jusqu'en 1963, année de mon "certif" (CEP). Il devint ensuite directeur de l'école des garçons.

Les quatre classes agrémentées d'une belle cour de sable se trouvaient derrière la mairie du village. M. Le Goff occupait un logement de fonction avec ses trois enfants, deux filles et un garçon.

Parfois, nous le voyions disparaître en urgence, non sans avoir nommé l'un d'entre nous responsable. La sirène ne tardait pas à retentir, appelant les pompiers volontaires à embarquer au plus vite dans leur nouveau camion. C'est ce qui a marqué son fils devenu plus tard pompier à La Ville du Bois. M. Le Goff occupait également la fonction de maire-adjoint avec M. Oriol, maire à cette époque.

Comme bien d'autres, les études n'étaient pas ce qui m'intéressait le plus. Qu'aurions-nous fait sans le soutien et l'investissement que ces enseignants nous prodiguaient à tous et toutes ? M. Le Goff nous motivait de diverses manières au travail et à la connaissance, répétant régulièrement : "Un jour, vous me remercirez". Ainsi, il me promit un livre neuf de géographie si je réussissais au CEP. Le jour venu, m'emmenant ainsi que six autres élèves serrés dans sa traction (une "11" immatriculée 3106 CE 78), nous parfimes à Palaiseau, sous-préfecture de la Seine-et-Oise, 78 en ce temps-là. Au retour, satisfait de ses élèves, il nous gratifia d'un détour aux terrasses d'Orly. Fidèle à sa promesse, il me donna un beau livre. Comme pour d'autres, il me décrocha mon premier emploi dans l'entreprise de M. Corn. Plus tard, il inaugura "l'école bleue".

Depuis 1980, année de son départ en retraite, nous avons gardé contact par courrier. Depuis 1993, avec un autre ancien élève, nous passions lui rendre visite à Chécy de temps à autre. La première fois, sa surprise fût grande en nous voyant descendre fièrement d'une vieille "traction 11". Là, tous nos noms sont revenus...

En ce jour, nous sommes encore nombreux à penser à lui et... à le remercier."

De Marie-France Laplace, sa fille

"Arrivé à La Ville du Bois en 1952, quittant son poste d'instituteur de Gometz-la-Ville, dans l'Essonne également, il fut nommé rue Ambroise Paré, puis à l'école de la mairie. Il inaugura par la suite le groupe scolaire G. Adam. Tout au long de ses 28 ans au service des enfants, de ses responsabilités à la caisse des écoles et à la mairie, il a été très apprécié de ses élèves et de ses collègues.

Ainsi, sur 40 ans d'enseignement, mon père a effectué la plus grande partie de sa carrière à La Ville du Bois, avec les maires Oriol, Spiral et Prioul. A son départ, le 4 juillet 1980, ce dernier lui remettra la médaille de la ville, pour une heureuse retraite à Chécy. Son souvenir restera marqué dans les mémoires et dans les cœurs."

Bienvenue

- 01/03/2010 Arthur CIRET
- 07/03/2010 Hugo LE GRASSE
- 15/03/2010 Ruben MENDES
- 19/03/2010 Garance PERROT
- 21/03/2010 Margot NOFERI
- 25/03/2010 Lina OUESLATI

Condoléances

- 07/03/2010 Paul SALÉ

